



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 05 juillet 2024

Sur convocation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni, le 05 juillet 2024 à 17h, à la Salle du Conseil Municipal, pour délibérer sur l'ordre du jour porté à ladite convocation.

Conseillers Présents : BLANC Cédric, BLANC Françoise, CASTAN Serge, MASSAL Andrée, MAURIOS Emmanuelle, ROUQUETTE Hélène, SAQUET Jean-Marie, VIDAL Maryse.

Conseillers absents : AFFRE Christian , AUGÉ Coralie

Conseillers représentés : AFFRE Christian représenté par CASTAN Serge, AUGÉ Coralie représentée par BLANC Cédric

Secrétaire de séance élu : BLANC Cédric.

I. Hérault Energies : Eclairage Public : Transfert des biens

Monsieur le Maire, rappelle, au Conseil Municipal, la délibération n°2022/010, en date du 31/03/2022, transférant la compétence investissement éclairage public à Hérault Energies.

Il convient , à présent, de procéder au transfert des biens inscrits à l'inventaire de la commune.

Il dépose, sur le bureau de l'assemblée, le procès-verbal actant le transfert des biens inscrits à l'inventaire de la Commune. L'actif transféré, en valeur d'acquisition, s'élève globalement à 83 403,71 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal tel que présenté par Monsieur Le Maire.

II. Communauté de Communes Grand Orb : Demande fonds de concours

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Grand Orb a institué deux fonds de concours pour aider les communes membres à investir.

La Communauté de Communes Grand Orb peut prendre en charges jusqu'à 50% du reste à payer de la commune, plafonné à 40 000 euros par fonds de concours et par commune durant tout le mandat municipal.

a) Fonds de concours « Patrimoine Environnement » : rénovation énergétique école d'Avène

Dans le cadre du fonds de concours « Patrimoine Environnement », la Communauté de Communes Grand Orb pourrait participer au projet de la rénovation énergétique de l'école d'Avène d'un montant de 121 052,20 Euros HT.

Le reste à payer de la commune pour ce projet s'élève à 60 526,10 Euros H.T.

Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter le fonds de concours « Patrimoine Environnement », pour un montant de 30 263,00 Euros, auprès de la Communauté de Communes Grand Orb.

b) Fonds de concours « Solidarité Territoriale » : participation achat et installation bâches de stockage d'eau DECI (Défense Extérieure contre l'Incendie)

Dans le cadre du fonds de concours « Solidarité Territoriale », la Communauté de Communes Grand Orb pourrait participer à l'achat et l'installation de bâches de stockage d'eau DECI (Défense Extérieure contre l'Incendie).

Le reste à payer par la commune pour ce projet est de 52 767,00 Euros.

Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter une aide de 26 382,00 Euros auprès de la Communauté de Communes Grand Orb, dans le cadre du fonds de concours « Solidarité Territoriale ».

c) Fonds de concours « Solidarité Territoriale » : participation achat camion benne

Dans le cadre du fonds de concours « Solidarité Territoriale », la Communauté de Communes Grand Orb pourrait participer à l'achat du camion polybenne Renault d'un montant de 55 000,00 Euros HT.

Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter le solde du fonds de concours « Solidarité Territoriale », d'un montant de 13 618,00 Euros, auprès de la Communauté de Communes Grand Orb.

Monsieur le Maire précise qu'ainsi le fonds de concours « Solidarité Territoriale » serait soldé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les trois demandes de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Grand Orb, telles que proposées par Monsieur le Maire.

III. Archives communales : Convention d'archivage CDG34

a) Mission Archives du CDG34

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la conservation des archives communales est une obligation de la commune. Elle est de la responsabilité directe du Maire.

Il propose aux élus de faire appel à la Mission Archives du CDG34 pour assurer le classement et l'archivage des archives anciennes et modernes (documents antérieur à 1983,) et également l'archivage des archives modernes (documents postérieurs à 1982), selon la norme en vigueur.

Les travaux s'effectueront sous le contrôle scientifique et technique de la direction des archives départementales.

Suite à la venue des agents de la Mission d'Archives du CDG34, la durée de la mission est estimée à quatre-vingt-quinze jours, pour un montant total de 33 450,00 Euros. Le début des travaux devrait débuter d'ici un an.

Considérant que la conservation des archives communales est une obligation de la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire appel à la Mission Archives CDG34 pour assurer le classement et l'archivage des archives communales.

b) Local à archives

Monsieur le Maire informe le Conseil que les archives doivent être entreposées dans un local sec, sur des rayonnages en fer, à l'abri de la lumière.

Il rappelle aux élus que le premier étage du bâtiment scolaire est vide, et pourrait être aménagé pour y entreposer les archives.

D'après l'architecte, Monsieur PRATVIEL, les travaux sont assez conséquents. Monsieur le Maire propose aux élus de faire établir un projet par l'architecte, et de demander des subventions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et donne un accord de principe pour la réalisation du projet par l'architecte Monsieur PRATVIEL.

IV. Département de l'Hérault : Demande subvention « Intempéries du 16 septembre 2023 »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'épisode cévenol survenu le 16 septembre 2023, la Commune d'Avène a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène « inondations et coulées de boue », par arrêté interministériel n° IOME2325523A.

Il indique que de nombreux chemins communaux ont été très dégradés lors de cet épisode cévenol. Ces chemins desservent de nombreuses parcelles agricoles cultivées, et sont régulièrement empruntés par les agriculteurs pour exploiter leurs biens. Un chemin dessert deux châteaux d'eau potable.

Le coût prévisionnel des travaux de remise en état des chemins communaux, honoraires et imprévus compris, a été estimé à 227 502,00 € H.T.

Il informe les élus que la demande de subvention dans le cadre du DSEC a été refusée.

Il propose de demander une aide au Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre des intempéries du 16 septembre 2023

Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département pour ce dossier.

V. Monument aux Morts : Travaux d'entretien et achat plaque commémorative

Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire de réaménager l'espace du Monument aux Morts situé dans le petit jardin à côté de la mairie.

Il indique qu'il a contacté l'association « Le Souvenir Français » de Lodève afin d'obtenir des conseils pour les travaux de réaménagement. Il dépose sur le bureau de l'assemblée leur devis. Le montant des travaux s'élève à 1 800,00 € TTC.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la libération de 1944, il serait souhaitable d'ajouter une plaque commémorative pour un résistant, domicilié sur la Commune, aux Usines de l'Orb, décédé le 21 août 1944, à Faugères.

Il propose de faire une cérémonie le 21 août 2024 pour rappeler ces événements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis du « Souvenir Français », l'ajout de la plaque commémorative pour le résistant, ainsi que la proposition de commémoration le 21 août 2024.

VI. Personnel communal : Remplacement de la SGM

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du départ en retraite de la secrétaire générale de mairie actuelle, au 1^{er} février 2025.

Il indique qu'un appel à candidature auprès du CDG34 a eu lieu. Suites aux entretiens d'embauche, Madame Nelly PEREZ va être recrutée. Il précise que Madame PEREZ est actuellement titulaire au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à la mairie de Béziers. Une demande de mutation va être faite en vue de réduire le préavis applicable qui est de 3 mois maximum.

Monsieur le Maire précise que le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, à temps complet de 35 heures hebdomadaires, a déjà été créé par délibération en date du 09 septembre 2016. Le Conseil n'a donc pas besoin de délibérer à nouveau.

Les membres du Conseil Municipal prennent note de l'information.

VII. Budget : Décision Modificative 2024/01

Suite aux décisions prises en conseil, depuis le vote du budget prévisionnel 2024, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 611 : Contrats de prestations de services		27 500.00 €		
D 6161 : Primes d'assurances multirisques		515.00 €		
D 617 : Etudes et recherches	21 420.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	21 420.00 €	28 015.00 €		
D 65181 : Primes, dots	7 500.00 €			
D 65561 : Contrib. au fonds de compensation		187.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion	7 500.00 €	187.00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		1 029.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		1 029.00 €		
R 7032 : Droits de stationnement et de location				311.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes				311.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	28 920.00 €	29 231.00 €		311.00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2131 : Rénovation Eglise d'Avène		3 186.00 €		
D 2132 : Constructions bâtiments privés	1 201.00 €			
D 2158 : Installation bâches D.E.C.I.		2 695.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 201.00 €	5 881.00 €		
R 1321 : Création City Stade				4 560.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				4 560.00 €
R 275 : Dépôts et cautionnements versés				120.00 €
R 27 : Autres immobilisations financières				120.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 201.00	5 881.00 €		4 680.00 €
TOTAL GENERAL		4 991.00 €		4 991.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2024/01 telle que proposée par Monsieur le Maire.

VIII. Eglise de Serviès : Rénovation de la toiture

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le devis de l'entreprise SEGUI Alain concernant la rénovation de la toiture de l'église de Serviès., d'un montant H.T. de 2 310,00 €.

Ces travaux consistent en la réfection du zinc du clocher, le renfort du poinçon, le nettoyage et le traitement anti mousse de la toiture. Un chariot télescopique avec nacelle sera mis en place en lieu et place d'un échafaudage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de ces travaux, et le devis présenté.

IX. Convention d'assistance juridique

Monsieur le Maire rappelle aux élus que, depuis quelques années, l'instruction de nombreux dossiers nécessite une connaissance approfondie d'ordre juridique.

Suite à un entretien avec Maître Pauline SERRE, avocate, sise à Lamalou-les-Bains, spécialisée dans tous les domaines en lien avec la vie institutionnelle (droit administratif, droit des collectivités territoriales, droit de l'urbanisme, droit de la commande publique, communication des documents administratifs, etc....), Monsieur le Maire propose de signer avec Maître SERRE une convention d'assistance juridique, pour un forfait de 5 heures, d'un montant de 700,00 Euros.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer, avec Maître Pauline SERRE, la convention d'assistance juridique présentée.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h30.